

Ministère des finances et de l'
économie

correspondance

15-06-1976

doc 1
page 14

19/07/76

Kigali, le 15 Juin 1976.-

N° 475/BC.05.09.

Holysol cah

Date par
Date entrée 18-6-76.
N° classement 6693/05:09

- A Monsieur le Ministre des Finances et de l'Economie
KIGALI.-
- Monsieur le Ministre du Plan
KIGALI.-
- Monsieur le Ministre des Travaux Publics et de l'Equipement
KIGALI.-
- Monsieur le Ministre de la Santé Publique
KIGALI.-
- Monsieur le Lieutenant-Colonel BENDA Sabin, Chargé de Missions à la Présidence de la République
KIGALI.-
- Monsieur le Major NTIBITURA Bonaventure, Inspecteur Général d'Etat à la Présidence de la République
KIGALI.-
- Monsieur l'Ambassadeur de Belgique au Rwanda S/Couvert de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération
KIGALI.-
- Monsieur le Secrétaire Général au Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement
KIGALI.-
- Monsieur le Directeur Général des Bâtiments Civils et de l'Urbanisme au Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement
KIGALI.-
- Monsieur le Directeur Général de l'Inspection des Projets au Ministère du Plan
KIGALI.-
- Monsieur NTAWUGAYURWE Joseph, Directeur Général des Pharmacies au Ministère de la Santé Publique
KIGALI.-
- Monsieur NDOLI David, Chef de Bureau au Ministère du Plan
KIGALI.-
- Monsieur MWENEDATA Epaphrodite, Secrétaire d'Administration au Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement
KIGALI.-
- Monsieur MUNYANEZA Emmanuel, Secrétaire d'Administration au Ministère de la Santé Publique
KIGALI.-

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Lieutenant-Colonel,

.../...

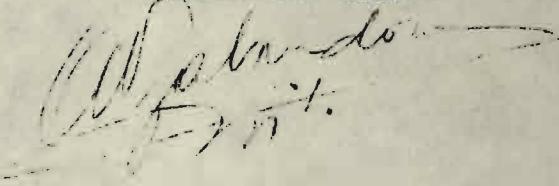
Monsieur le Major,
Monsieur l'Ambassadeur,
Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Directeur Général,
Monsieur le Chef de Bureau,
Monsieur le Secrétaire d'Administration,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-annexé
le procès-verbal d'examen du rapport comparatif des offres relatives à
la construction d'une Pédiatrie à l'Hôpital Universitaire de Butare.-

Je vous en souhaite bonne réception.-

Le Président du Conseil des Adjudications

NZABANDORA André.-



Copie pour information à:

✓-Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise KIGALI.-

Procès-verbal d'examen du rapport comparatif des offres relatives à la construction d'une Pédiatrie à l'Hôpital Universitaire de BUTARE.-

L'an mil neuf cent soixante seize, le 25 ème jour du mois de mai,
le Conseil des Adjudications de la République Rwandaise composé comme suit:

Le Président:

M. NZABANDORA André

-Directeur Général de l'Inspection
Générale des Finances au Ministère des
Finances et de l'Economie.

Les Membres:

Mr. Le Lieutenant-Colonel BENDA Sabin

-Chargé de Missions à la Présidence de la République.

- NTAWUGAYURWE Joseph

-Directeur Général des Pharmacies au
Ministère de la Santé Publique.

- NDOLI David

-Chef de Bureau au Ministère du Plan.

- INVENTEDATA Epaphrodite

— Secrétaire d'Administration au Ministère
des Travaux Publics et de l'Équipement.

- MUNYANEZA Emmanuel

-Secrétaire d'Administration au Ministère
de la Santé Publique.

- MUHUTU Augustin

-Secrétaire-Adjoint du Conseil des
Adjudications au Ministère des Finances
et de l'Economie - Département des
Finances.

Observateur:

- Gilles Henri

-Ingénieur Civil des Constructions à
l'Ambassade de Belgique à
Kigali.

s'est réuni dans la salle de réunion du Conseil des Adjudications au Ministère des Finances et de l'Economie, Département des Finances à Kigali pour examiner le rapport d'analyse des offres relatives à la construction d'une Pédiatrie à l'Hôpital Universitaire de Butare. Projet financé sur le "Fonds blé" alimenté par la Belgique et géré par le Ministère du Plan. Après l'ouverture de la séance, le Président invite le représentant du Ministère des Travaux Publics et de l'Equipment à exposer succinctement le rapport d'analyse des soumissions et à donner les conclusions y relatives.

Après l'exposé dudit rapport, le Président demande aux membres du Conseil s'il y a quelques remarques à formuler.

Comme le coût du plafond n'a pas été estimé par les auteurs du projet et vu que le plafond est nécessaire dans une pédiatrie, le représentant de l'Ambassade de Belgique émet la proposition suivante:

Les autorités de l'hôpital et le Fonctionnaire-Dirigeant détermineront les endroits où le plafond serait nécessaire; l'adjudicataire veillera à ce que ces endroits soient équipés d'un plafond convenable.

Concernant la partie "installation électrique", la soumission de NSONERA Pierre est de 881.400 Frw au lieu de 1.181.400 Frw; en effet, le forfait de 300.000 Frw n'est pas nécessaire puisque le raccordement au réseau sera exécuté par l'Eletrogaz.

Après avoir trouvé que le délai de 3 mois pour l'exécution des travaux est court, le Conseil des Adjudications a jugé bon de fixer le délai d'exécution des travaux à 12 mois, dépassé ce délai, la formule de calcul des pénalités de retard sera mise en application.

Après le rapport détaillé de l'analyse des soumissions des trois entrepreneurs, celle de l'entrepreneur NSONERA Pierre est la moins chère.

Compte tenu de toutes ces constatations, les membres du Conseil des Adjudications ont été unanimes pour proposer l'entrepreneur NSONERA Pierre comme attributaire du marché au prix corrigé de sa soumission (prix global et forfaitaire) soit treize millions sept cent quatre vingt-huit mille deux francs rwandais (13.788.002 Frw).

Fait à Kigali, le 25 Mai 1976.-

Le Président:

M. NZABANDORA André.-

Les Membres:

MM. Le Lieutenant-Colonel BENDA Sabin.-

- NTAWUGAYURWE Joseph.-

- NDOLI David.-

- MWENEDATA Epaphrodite.-

- MUNYANEZA Emmanuel.-

- MUHUTU Augustin.-

Observateur:

M. Henri Gilles.-